



**LA GAUDE**  
**ZONAGE**  
Plan Local d'Urbanisme Métropolitain

Mairie de Nîmes  
DCA/ALM - Direction d'Aménagement et d'Urbanisme Métropolitain  
Nîmes Côte d'Azur Métropole

Adressé en Conseil Métropolitain le 13/11/2018  
Adopté en Conseil Métropolitain le 13/11/2018  
Approuvé en Conseil Métropolitain le 13/11/2018

Révisé d'office, la date  
Entière gratuite, le 13/11/2018 à 13h00  
30 jours après la date de publication

**LÉGENDE**

- Limites de commune
- Zonage réglementaire PLUm U à U-Ad-U
- Périmètre des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- HAUTEURS ET EMPRISES AU SOL
- Immeuble dont la surélévation est admise sous conditions
- Périmètre d'hauteur minimale des constructions
- Périmètre d'hauteur maximale des constructions
- Périmètre d'emprise au sol maximale
- COMMERCES
- Limites commerciales à protéger
- Secteur de diversité commerciale au titre du L151-16 du CU
- Commerces répertoriés au titre du L151-16 du CU
- Commerces et artisanat imposés en ROC sur 60% de la surface
- AUTRES RÉGLEMENTATIONS
- Normes de stationnement - zone 1 (Nîmes)
- Secteur à plan masse
- Secteurs dans lesquels la délivrance de l'autorisation peut être subordonnée à la démolition des bâtiments existants
- DEPLACEMENTS DOUX
- Limite d'implantation des ouvrages aériens de cheminement
- Pistes cyclables existantes, à créer ou à conserver
- Cheminement piéton existant, à créer ou à conserver
- ER ET SERVITUDES
- Emplacement réservé voirie et équipement public U-Ad-U
- Servitudes indiquant la localisation prévue des voies et ouvrages publics
- Servitudes indiquant la localisation prévue des voies et ouvrages publics (ZAC)
- Servitudes d'attente de projet d'aménagement
- MIXITE SOCIALE
- Emplacement réservé pour mixité sociale
- Périmètre de mixité sociale
- Périmètre de mixité sociale
- Périmètre de mixité sociale
- Périmètre de mixité sociale
- RISQUES ET NUISANCES
- Plan de Prévention des Risques naturels et technologiques pré-existant ou en cours de mise à jour
- Risques majeurs liés aux PPR
- Risques majeurs liés aux PPR
- Risques majeurs liés aux PPR
- AUTRES
- Zone de tirants
- Atténuation de plus de 3m de hauteur interdit sur une profondeur de 20m en bordure de voie
- Zone de protection des tunnels
- Zone de protection des tunnels
- Zone de protection des tunnels
- Zones de protection des nappes alluviales de cheminement
- Zones de Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'atmosphère Nîmes Côte d'Azur (avec indication de la zone)
- EMPRISE ET IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS
- Marge de recul en entrée de ville - traitement d'une zone de recul de 6m de profondeur
- Marge de recul en bordure de limite séparative
- Marge de recul en bordure de limite séparative
- Marge de recul par rapport à l'axe de la voie
- Marge de recul paysagère
- Recul par rapport aux limites séparatives
- Recul par rapport aux limites séparatives
- Limite d'implantation des constructions au-dessus du sol
- Limite d'implantation des constructions
- Implantation obligatoire des bâtiments
- Alignement directionnel
- Alignement directionnel
- Alignement directionnel
- Alignement directionnel
- Règle de recul des derniers niveaux
- Règle d'ordonnement urbain précisée dans le règlement
- Polygone d'implantation gabaritaire à hauteur de construction définie par la cote NGF
- Polygone d'implantation gabaritaire avec hauteur
- Polygone d'implantation
- Polygone d'emprise des constructions
- Polygone d'implantation des bâtiments hors-sol
- Implantation des accès véhicules et des sous-sols
- Localisation d'accès à créer
- Zone non-aedificandi
- Emprise de non situs totendi
- Zone où peuvent être construites des terrasses et piscines
- Constructions traditionnelles ou habitations existantes
- Patrimoine bâti remarquable
- Patrimoine naturel
- Dispositions architecturales particulières
- Dispositions particulières pour les hauteurs
- Ordonnance ou discipline d'architecture d'ensemble
- Element remarquable linéaire à protéger
- Servitude de vue
- Cône de prescription de vue
- Alignement d'arbres à créer ou à protéger